LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site internet de l'association : www.2a31.net
Courriel de l'association : amis.archives@laposte.net

 $\begin{tabular}{lll} Tel. Archives départementales : & 05.34.31.19.70 \\ Fax : & 05.34.31.19.71 \\ Site internet : & \underline{www.archives.cg31.fr} \\ Courriel : & archives@cg31.fr \\ \end{tabular}$

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 154

(SUPPLÉMENT A LA « LETTRE DES AMIS » N° 223 du 28 février 2007)

DE BELBÈZE ET LACOURNAUDRIC À L'UNION ET À SAINT-JEAN (1789-1868)

par M. Gilbert FLOUTARD

Visite organisée pour Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, Le 10 février 2007

De Belbèze et Lacournaudric à l'Union et à Saint-Jean (1789-1868)

Après avoir quitté Toulouse, franchi le pont de l'Hers et parcouru une centaine de mètres sur la nationale 88 en direction de Castelmaurou, on pénètre sur le territoire de la commune de l'Union. L'Union, dont l'assise territoriale et le nom ont varié au cours des siècles, de l'Ancien Régime à nos jours.

Nous vous proposons, si vous le voulez bien, de retrouver les différentes étapes qui ont conduit à l'existence de la commune de l'Union telle qu'elle est aujourd'hui, à l'aube du XXI^e siècle.

1) Sous l'Ancien Régime : deux communautés, une seule paroisse

Sous l'Ancien Régime, à l'emplacement de la commune actuelle de l'Union, existent deux communautés rurales séparées par le chemin royal de Toulouse à Castelmaurou (nationale 88): Lacournaudric à l'Ouest, Belbèze-lès-Toulouse à l'Est. Deux communautés parfaitement autonomes ayant leur propre administration ainsi que leurs propres seigneurs justiciers. Ces deux communautés présentent cependant une particularité peu banale : celle de ne posséder en commun qu'une seule et même église désignée sous le vocable de Saint-Jean de Kyrie Eleison (1) et de ne former par conséquent qu'une seule et même paroisse.

Bien que située sur le territoire de Lacournaudric, l'église Saint-Jean de Kyrie Eleison dépend du dîmaire (2) de Belbèze. Il en résulte, par là-même, que les consuls de Belbèze qui administrent leur communauté ont préséance à l'intérieur de l'église sur ceux de Lacournaudric. Le banc qui leur est réservé dans la nef est placé à la droite du prêtre, qui officie en face de la chaire, tandis que celui des consuls de Lacournaudric se trouve relégué à gauche. Il s'agit d'un privilège mal accepté, contesté, ressenti comme une injustice par les habitants de Lacournaudric dans la mesure où l'église est construite sur le territoire de leur communauté. Ceux-ci éprouvent un grand ressentiment à l'égard de leurs voisins de Belbèze avec lesquels ils entretiennent des relations peu cordiales, difficiles, tendues.

Ces relations tendues ne manquent pas de s'envenimer chaque fois qu'il s'agit d'effectuer des réparations à l'église ou au presbytère. Ce qui arrive, hélas, plus souvent qu'on ne le souhaiterait.

Lorsque des travaux s'avèrent indispensables, qu'ils ne peuvent être différés, consuls et conseillers politiques (3) de chaque communauté sont alors conviés à se réunir ensemble dans un lieu approprié : château, maison de notable, afin de prendre les décisions qui s'imposent. Commencent alors d'âpres discussions au sujet du choix des maçons chargés d'effectuer les travaux. L'analyse détaillée des devis donne lieu souvent à des affrontements épiques. Quant aux dépenses, il est d'usage, depuis toujours, qu'elles soient supportées à part égale par chaque communauté. Ce qui semble être parfaitement accepté par tous.

Cependant, à partir de 1778, les relations entre les habitants des deux communautés vont brusquement se dégrader et prendre un tour conflictuel.

En effet, cette année-là, l'église paroissiale ayant besoin d'urgentes et importantes réparations, les représentants des deux communautés se réunissent, selon la procédure habituelle, pour choisir un maçon et examiner son devis. On s'accorde sans trop de peine. Tout semble aller pour le mieux, quand, au dernier moment, le premier consul de Belbèze prend la parole pour annoncer que désormais, sa communauté n'assumera que le tiers des dépenses, et non la moitié, comme il était jusque-là convenu. La raison invoquée étant que les habitants de Belbèze sont beaucoup moins nombreux que ceux de Lacournaudric et que, par

conséquent, il est normal qu'ils aient à supporter des charges plus légères (4).

Furieux, les consuls et conseillers politiques de Lacournaudric refusent tout net d'accepter la proposition de leurs collègues de Belbèze et adressent sur le champ une requête à l'intendant du Languedoc pour lui demander de trancher par ordonnance le différend qui les oppose à Belbèze. Pour plaider leur cause, ils sollicitent les services d'un avocat du Parlement de Toulouse.

Quelques mois plus tard, la réponse de l'intendant intervient, qui donne raison aux consuls de Belbèze. Ceux-ci n'auront à payer que le tiers de la dépense (5).

La décision de l'intendant ne fait, bien sûr, qu'attiser la mésentente entre les habitants des deux communautés. Ainsi, à la veille de la Révolution, jamais les relations n'ont été aussi tendues entre les gens de Belbèze et de Lacournaudric.

2) Pendant la Révolution, une naissance difficile : la commune de l'Union

Au début de la Révolution, tandis que peu à peu se mettent en place les nouvelles structures administratives, c'est tout naturellement que les deux communautés de Belbèze et de Lacournaudric, en vertu de la loi municipale votée par l'Assemblée Constituante, accèdent au statut de commune à part entière.

C'est ainsi que les citoyens actifs des deux communautés élisent leur propre corps municipal constitué d'un maire, de deux officiers municipaux, d'un procureur, et de six notables formant ensemble le Conseil général de la commune (6).

C'est alors que les habitants de Lacournaudric considèrent que le moment est enfin venu pour eux, une fois pour toutes, de régler la question de la préséance à l'intérieur de l'église paroissiale. Un soir, au début du mois de mars 1790, à l'insu des habitants de Belbèze, ils enlèvent leur banc consulaire situé dans la nef de l'église à la gauche du prêtre qui officie et le placent au-dessus de celui de Belbèze. Ils entendent ainsi signifier sans ambiguïté que désormais, ce sont eux qui exercent le droit de préséance à l'intérieur de l'église.

Mais, aussitôt découverte, cette initiative pour le moins intempestive provoque la colère et l'indignation des habitants de Belbèze qui ne sont pas du tout disposés à abandonner leurs privilèges.

Convoqué sur le champ pour débattre de cette épineuse affaire, le Conseil général de Belbèze exige que le banc soit remis à sa place, faute de quoi une plainte sera déposée devant le sénéchal de Toulouse et s'il le faut, devant l'intendant du Languedoc afin que les habitants de Lacournaudric soient, comme il se doit, sévèrement sanctionnés.

Informé de ces difficultés et afin d'apaiser les esprits, le Directoire du district de Toulouse est persuadé d'avoir trouvé une bonne parade en invitant les deux communes à se réunir pour n'en former plus qu'une.

Mais Lacournaudric et Belbèze refusent, tour à tour, la solution proposée. Lacournaudric estime en effet que la réunion avec Belbèze, loin de ramener la paix, ne ferait qu'attiser les dissensions. Quant à Belbèze, elle considère que l'endettement excessif de sa voisine constitue en lui-même un obstacle majeur interdisant toute possibilité de fusion.

Devant le refus et la mauvaise volonté témoignée de part et d'autre, le Directoire du département de la Haute-Garonne désireux avant tout de préserver la tranquillité de la population se voit dans l'obligation d'imposer la fusion contestée. Par arrêté du 12 mars 1791, il ordonne la réunion des deux communes qui désormais n'en formeront plus qu'une qui portera tout naturellement le nom même de la paroisse : Saint-Jean de Kyrie Eleison.

Mais, une nouvelle fois, les habitants des deux communes refusent catégoriquement la solution qui leur est imposée.

Cependant, il ne s'agit plus désormais d'une invitation mais d'un ordre auquel il ne

saurait être question de se dérober.

Les 17 et 19 avril, des commissaires sont désignés qui font procéder à l'élection du corps municipal. Le maire, le procureur ainsi que deux notables sont choisis parmi les habitants de Lacournaudric tandis que les deux officiers municipaux et les quatre autres notables appartiennent à Belbèze.

Cette répartition des responsabilités indispose au plus haut point les gens de Belbèze qui dénoncent la domination insupportable des habitants de Lacournaudric, qui, dans la mesure où le maire et le procureur appartiennent au secteur de Lacournaudric, ne manqueront pas d'imposer en toutes circonstances leurs vues au sein du corps municipal.

C'est la raison pour laquelle les élus de Belbèze refusent de siéger dans le Conseil général de la nouvelle commune de Saint-Jean de Kyrie Eleison, à côté de ceux de Lacournaudric. Le 13 novembre 1792, ils demandent même que Belbèze redevienne une commune à part entière, comme autrefois.

En attendant, les deux officiers municipaux et les quatre notables de Belbèze se réunissent pour délibérer, séparément, en toute illégalité. Ils procèdent ainsi jusqu'au 3 décembre 1793, date de leur dernière délibération. Lacournaudric ayant entre temps liquidé ses dettes, il n'existe plus désormais de raison valable de s'opposer à siéger au sein du Conseil général de la nouvelle municipalité. Par ailleurs, avec la prise du pouvoir des Montagnards à Paris et en province et le régime de terreur qu'ils font régner dans le pays, il n'est pas recommandé de s'opposer aux décisions des autorités administratives. Cela peut coûter cher, très cher. Toutes ces raisons expliquent sans doute que, quelques jours plus tard, le 24 frimaire an II de la République (14 décembre 1793), on enregistre, enfin, la première délibération commune des élus de Belbèze et de Lacournaudric pour le compte de la municipalité de Saint-Jean de Kyrie Eleison. À cette occasion, un registre nouveau de délibérations municipales est officiellement ouvert, conservé précieusement aux archives de la commune.

Quelques semaines plus tard, le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), pour répondre aux injonctions émanant du Directoire du département, sur proposition de Jean Négrié, maire, le Conseil général de la commune décide d'abandonner le nom de Saint-Jean de Kyrie Eleison qui rappelle (je cite) « le souvenir de la superstition pour celui de l'Union, plus conforme aux exigences des vrais amis de la République » (7).

Le nom proposé est finalement accepté par les autorités départementales.

Il sera conservé, pendant toute la période de la Révolution et de l'Empire. Au moment de la Restauration, en 1816 et en 1824, deux tentatives émanant du maire et de la municipalité pour essayer de rétablir le nom primitif attribué en 1791 : Saint-Jean de Kyrie Eleison, se solderont par des échecs.

Et c'est ainsi que le nom de l'Union s'est perpétué jusqu'à nos jours.

3) L'Union : des limites territoriales contestées

Lorsqu'a été créée, au début de la Révolution, la commune de l'Union par la réunion des deux communautés de Belbèze et de Lacournaudric, des contestations au sujet des limites de la commune se sont manifestées dans deux secteurs du territoire communal situés, l'un au sud, l'autre au nord-ouest de la commune.

a) Au sud de la commune (consulter le plan n° 2)

Il existe, en effet, dans ce secteur, sur la rive droite de l'Hers, une portion de territoire située de part et d'autre du pont de Croix-Daurade appelé le Pré de Saint-Caprais. Il s'agit

d'un terrain communal d'une superficie d'environ 8 arpents, soit 4,56 ha, limité par des bornes, qui appartient depuis toujours à la ville de Toulouse (8) qui l'inféode à des particuliers. Sur ce communal se déroule tous les ans, au mois d'octobre, la fête du Ramelet de Saint-Caprais.

Au moment de la Révolution, les habitants de Belbèze considérant que ce pré leur appartient, qu'il fait partie de leur juridiction, décident donc, en vertu d'une loi du 10 juin 1793 qui autorise le partage des communaux, d'en prendre possession et d'en effectuer le partage. Mais ils sont aussitôt traduits en justice par les époux Iché, feudataires (10), qui font reconnaître leurs droits, empêchant ainsi tout partage. Quant à la ville de Toulouse, elle n'entend, en aucun cas, abandonner son droit de propriété sur le Pré de Saint-Caprais au profit des habitants de l'Union de telle sorte qu'aujourd'hui encore elle possède toujours sur la rive droite de l'Hers une portion de territoire qui lui appartient, parfaitement visible dès que l'on a franchi le pont de l'Hers (plan n° 2).

b) Au nord-ouest de la commune (consulter le plan n° 3)

Au nord-ouest de la commune, l'Union a pour limites le chemin de Toulouse à Saint-Geniès, l'actuelle départementale 16 que la communauté de Lacournaudric a toujours considéré comme faisant partie de son domaine propre dans la mesure où sous l'Ancien Régime son entretien incombait exclusivement aux habitants de la communauté.

Entre ce chemin et le ruisseau de Pressac, appelé aussi ruisseau Cros, se trouve une langue de terre allongée avec plusieurs maisons, un moulin à vent, une bergerie et une métairie formant ensemble le hameau de Laucate. Même s'ils ont pris l'habitude de fréquenter l'église de Saint-Geniès située à peu de distance de leur domicile, les habitants de Laucate ont toujours fait partie de la communauté de Lacournaudric et de la paroisse Saint-Jean de Kyrie Eleison de laquelle ils dépendent.

Parce que les habitants de Laucate fréquentent son église, le Maire de Saint-Geniès en l'an XI et XII (1803-1804) souhaiterait que ce hameau soit détaché de la commune de l'Union pour être rattaché à sa commune. Ce ne serait que justice, pense-t-il, dans la mesure où Saint-Geniès est une commune de faible superficie : 326,99 ha à peine contre 1 325,69 ha pour l'Union. Tout accroissement de son territoire serait bénéfique et fort apprécié par tous.

Il écrit donc, plusieurs fois, au Maire de l'Union, pour lui proposer de le rencontrer sur le terrain afin de lui faire part de son projet.

Mais le Maire de l'Union se garde bien de répondre à ses sollicitations, persuadé qu'il est que le hameau de Laucate fait partie intégrante de sa commune et ne saurait en aucun cas être rattaché à Saint-Geniès.

Le Préfet de la Haute-Garonne informé par les deux parties du différend qui les oppose, se garde bien d'intervenir. Et c'est ainsi qu'en 1807, lorsque sont fixées définitivement les limites des deux communes, l'Union voit son territoire s'étendre au nordouest jusqu'au chemin de Toulouse à Saint-Geniès avec comme conséquence, le maintien du hameau de Laucate sur son territoire communal.

Pendant de longues années, près de 40 ans, cette situation va perdurer. Rien ne se passe, jusqu'au jour où, sous la Monarchie de Juillet, le baron de Lassus-Marcilly, chef d'escadron, ayant pris sa retraite, devient maire de Saint-Geniès (11). Homme de caractère et d'influence, il va en l'espace de quelques années, réaliser ce que ces prédécesseurs n'ont pu obtenir.

Pour cela, dans un premier temps, il fait signer une pétition aux chefs de famille résidant dans le hameau de Laucate aux termes de laquelle ceux-ci demandent formellement leur rattachement à la commune de Saint-Geniès. C'est d'autant plus facile que la plupart des familles sont dépendantes de lui dans la mesure où elles exploitent des terres qui lui

appartiennent. Il transmet aussitôt la pétition au Préfet du département.

Peu de temps après, il adresse au Préfet et au Conseil général de la Haute-Garonne une délibération extraordinaire de la municipalité qu'il préside dans laquelle il est fait état que la totalité des habitants de Laucate fréquentent l'église de Saint-Geniès et que les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits à l'école de son village et non à celle de l'Union distante de plus de 2 km, difficile d'accès durant l'hiver, dans la mesure où, pour y accéder, il faut traverser le ruisseau de Pressac souvent en crue et emprunter des chemins boueux, mal entretenus.

Dans une délibération datée du 21 Janvier 1846, le Conseil général du département émet le voeu que le hameau de Laucate soit rattaché à Saint-Geniès. Il suggère que la limite nord-ouest de la commune de l'Union ne soit plus le chemin de Toulouse à Saint-Geniès mais désormais le ruisseau de Pressac.

Informé des démarches entreprises par le baron de Lassus-Marcilly, le Maire de l'Union, Prosper Gounon, ne reste pas inactif. Dans une lettre adressée au Préfet de la Haute-Garonne, il conteste le fait que les habitants de Laucate aient demandé majoritairement leur rattachement à Saint-Geniès, en faisant remarquer que des pressions avaient été exercées sur certains d'entre eux notamment des estachants (ouvriers agricoles) pour qu'ils acceptent de signer. La lettre est accompagnée par ailleurs d'une pétition signée par 87 propriétaires fonciers de la commune qui s'opposent avec fermeté au voeu du Conseil général.

Mais, hélas, les jeux sont faits, le vicomte Napoléon Duchâtel, Préfet de la Haute-Garonne, émet un avis favorable concernant le détachement du hameau de Laucate de la commune de l'Union qu'il adresse à Paris, au gouvernement, le 12 août 1846, afin qu'une décision soit prise.

L'année suivante, en 1847, le roi Louis-Philippe signe une ordonnance adressée à la chambre des pairs et des députés afin que celles-ci prononcent le rattachement du hameau de Laucate à Saint-Geniès.

Et c'est ainsi que le 28 juin de la même année, les deux chambres votent une loi qui ordonne que le hameau de Laucate soit distrait de la commune de l'Union pour être réuni à Saint-Geniès et qui fixe les limites des deux communes au ruisseau de Pressac.

En se séparant du hameau de Laucate, la commune de l'Union voit sa superficie amputée de 48,73 ha et sa population réduite de 42 habitants.

Mais, tous comptes faits, cet abandon, même s'il est vécu par tous comme un déchirement, apparaît comme insignifiant comparé à celui qui interviendra quelque vingt ans plus tard, en 1868, lorsque sera créée la commune de Saint-Jean, au détriment de l'Union.

4) La création de la commune de Saint-Jean au détriment de l'Union en 1868 (consulter le plan n° 4)

Lorsqu'on examine le plan cadastral de l'Union de l'époque napoléonienne, on s'aperçoit que l'église paroissiale et le presbytère sont complètement excentrés sur le territoire communal. Situés au nord-est de la commune, leur accès est loin d'être commode pour les habitants de Loubers ou de Saint-Caprais qui doivent parcourir à pied plusieurs kilomètres pour assister aux offices. Les conditions d'accès s'avèrent franchement difficiles, surtout en hiver et au début du printemps lorsque les chemins sont impraticables.

Aussi, l'idée de délaisser la vieille église pour en construire une nouvelle située au centre même de la commune, apparaît-elle pour certains comme une solution envisageable, voire souhaitable.

Le 16 avril 1823, au cours d'une délibération municipale, cette possibilité est pour la première fois évoquée sans qu'il y soit donné suite.

Cependant, quelques années plus tard, au cours de la décennie 1850-1860, l'église et le

presbytère ayant besoin d'urgentes et importantes réparations entraînant des dépenses considérables, dépassant largement les possibilités budgétaires communales, l'idée d'édifier une nouvelle église et un nouveau presbytère au coeur même de la commune et d'abandonner voire de démolir la vieille église est envisagée comme une éventualité possible.

Le Conseil municipal réuni pour donner son avis, le 3 février 1861, accepte à une large majorité (11 voix contre une) la solution proposée.

Mais quelques mois plus tard, des obstacles majeurs d'ordre financier étant apparus, le maire, son adjoint et plusieurs conseillers municipaux, inquiets de la dépense considérable qu'entraînerait un tel projet, changent d'avis, leur préférence allant désormais à la réparation de la vieille église et du presbytère existant, qui, tous comptes faits, devrait s'avérer moins onéreuse.

C'est alors que surgissent au sein du Conseil municipal les premières tensions et les premiers affrontements entre partisans et adversaires de chaque projet. Tensions et affrontements qui ne vont pas tarder à dégénérer bientôt en attaques personnelles particulièrement mordantes.

Tandis que le maire, son adjoint et trois conseillers municipaux sont favorables à la réparation de la vieille église et du vieux presbytère, la majorité du corps municipal hostile à ce projet procède, sans l'autorisation des autorités administratives, en toute illégalité, à la construction d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère sur un terrain privé situé en bordure de la route impériale de Toulouse à Castelmaurou, l'actuelle nationale 88. Il s'agit d'une provocation insupportable pour les adversaires de ce projet.

Voyant cela, le maire de son côté fait effectuer, sans l'accord de la majorité du corps municipal, d'importants travaux de maçonnerie et de charpente à la vieille église. Il était temps car le plafond de l'église menaçait de s'écrouler.

Le 20 août 1862, au cours d'une réunion particulièrement houleuse, la majorité du corps municipal constatant l'importance des travaux effectués sans son accord, blâme le maire et émet un vote de défiance à son égard.

Désormais, la guerre est ouverte entre partisans et adversaires de chaque projet ; au sein de la population chacun choisit son camp.

En fait, la situation géographique occupée par chaque famille sur le territoire communal détermine largement son choix. Il va de soi que les partisans de la restauration de la vieille église sont ceux qui résident à proximité de celle-ci, c'est à dire les habitants des quartiers de Lasplanes, de Verdalle et des Cabanes. Les autres sont tout naturellement favorables à la construction d'une nouvelle église paroissiale située en un point central de la commune plus commode d'accès pour eux.

Entre temps, grâce à la générosité de quelques riches donateurs, propriétaires fonciers de l'Union, membres pour la plupart du corps municipal (12) et grâce à celle de nombreux souscripteurs, l'église et le presbytère neufs se construisent à un rythme accéléré. En 1864, l'église, à l'exception du clocher et le presbytère, sont pratiquement achevés.

Par acte notarié du 5 février 1864, les deux édifices sont donnés à la commune de l'Union sous la double condition que la municipalité prenne en charge les travaux de finition, notamment la construction du clocher, et que l'église neuve devienne paroissiale au détriment de la vieille église qui sera reléguée au rang de succursale (13).

Par arrêté préfectoral en date du 30 septembre 1866, l'autorité administrative approuve la clause essentielle de la donation. La nouvelle église dédiée à saint Jean-Baptiste obtient officiellement le statut d'église paroissiale, le Conseil municipal de l'Union ayant entre temps accepté de prendre en charge la finition des travaux, la donation peut dès lors intervenir ; bientôt d'ailleurs au grand désespoir des habitants du nord de la commune, l'abbé Estrade, curé-desservant de la paroisse, quitte son ancien presbytère vétuste et inconfortable pour venir s'installer dans ses nouveaux locaux d'habitation, plus spacieux et plus agréables, qui

viennent d'être édifiés à proximité de l'église neuve où désormais il officiera.

Se sentant abandonnés, leur église étant réduite au rôle de succursale, les habitants des quartiers de Lasplanes, de Verdalle et des Cabanes sont très mécontents. Ils pensent que le seul moyen de recouvrer pour leur église le statut d'église paroissiale consiste à demander que le territoire sur lequel ils résident soit détaché de l'Union pour former une commune à part entière. L'église et le presbytère ancien une fois réparés pourraient alors tout naturellement accueillir un nouveau curé-desservant et l'église de succursale redeviendrait paroissiale.

Ils s'adressent donc au Préfet de la Haute-Garonne pour obtenir la création d'une nouvelle commune aux dépens de celle de l'Union. Pour justifier leur démarche, ils font valoir l'extrême tension qui règne au sein de la population et du Conseil municipal, rendant impossible toute cohabitation.

Devant une telle initiative, leurs adversaires ne restent pas inactifs. Ils s'opposent de toutes leurs forces au partage envisagé du territoire communal qui serait, estiment-ils, préjudiciable à tous.

Lettres, rapports, pétitions de toutes sortes circulent, adressés aux autorités administratives et ecclésiastiques toulousaines. Les esprits sont tellement échauffés qu'il n'est désormais plus possible de délibérer au sein du Conseil municipal. Ne pouvant plus exercer correctement ses fonctions, le maire démissionne. Son successeur est aussitôt désigné par le baron Dalimbert, Préfet de la Haute-Garonne.

Avant de prendre, cependant, une décision au sujet du partage de la commune, le Préfet ordonne une enquête pour connaître l'avis des Unionais. Un commissaire-enquêteur, conseiller de préfecture, est désigné pour interroger la totalité des chefs de famille, quartier par quartier, pour savoir s'il convient ou non de partager la commune (14).

À quelques temps de là, le Conseil municipal réuni sous la présidence du nouveau maire, en présence des chefs de famille les plus imposés, accepte finalement par 13 voix contre 7 le partage de la commune, seul moyen, est-il dit, de mettre fin aux dissensions, d'apaiser les esprits « dans le respect de l'autorité et de la religion » (sic).

Après avoir consulté le Conseil d'administration pour avis et informé le Conseil général, le préfet de la Haute-Garonne ordonne par arrêté du 4 décembre 1868, le partage de la commune de l'Union.

Les quartiers de Lasplanes, de Verdalle et des Cabanes représentant une superficie de 594 ha et une population de 358 habitants sont détachés de l'Union pour former la commune de Saint-Jean.

La commune de l'Union voit, quant à elle, sa superficie passer de 1 271 ha à 677 ha et sa population chuter de 826 à 468 habitants.

En attendant qu'un emplacement pour un nouveau cimetière soit choisi, les habitants de l'Union pourront pendant quelque temps utiliser le cimetière ancien de la commune de Saint-Jean où reposent leurs parents et leurs amis défunts.

Ils devront, en outre, terminer les travaux de l'église neuve, notamment l'édification du clocher et construire dans l'urgence une école-mairie devenue pour eux désormais nécessaire. Des élections municipales sont par ailleurs fixées dans les deux communes le 20 décembre 1868 afin de désigner les corps municipaux ainsi que les nouveaux maires.

La séparation étant définitive et irrévocable, chaque commune devenue autonome va désormais connaître son propre destin. Quant aux traces laissées par cet épisode fâcheux, elles seront longues, très longues à s'effacer.

Restées profondément rurales jusqu'à la fin des années 1950, les communes de l'Union et de Saint-Jean vont connaître une urbanisation intensive à partir des années 1960 et devenir, en l'espace de quelques décennies, des villes moyennes de l'agglomération toulousaine (15).

L'Union : une assise territoriale fluctuante au cours des siècles Quelques repères historiques utiles

- Sous l'ancien Régime, deux communautés séparées par le chemin royal de Toulouse à Castelmaurou : Lacournaudric à l'Ouest, Belbèze-lès-Toulouse à l'Est. Deux communautés formant une même paroisse : Saint-Jean de Kyrie Eleison.
- À la Révolution, réunion des deux communautés pour former une seule commune : Saint-Jean de Kyrie Eleison.

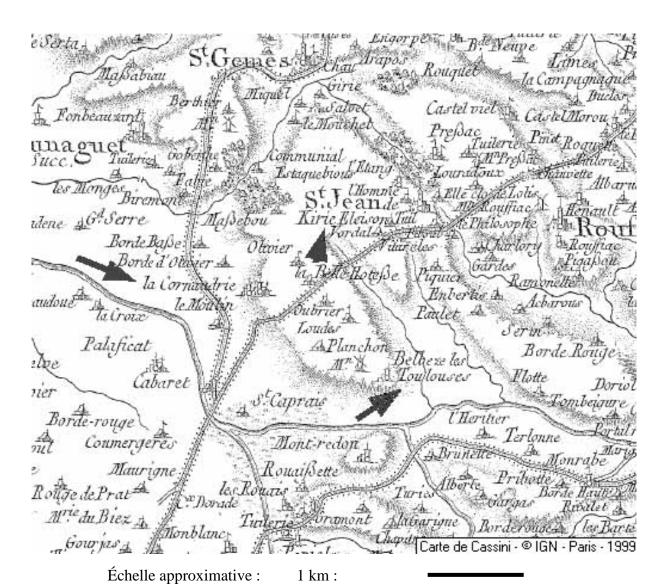
Au moment de la Terreur, sur proposition du maire et du Conseil général de la commune, le 20 nivôse an II (9 janvier 1793), Saint-Jean de Kyrie Eleison devient l'Union.

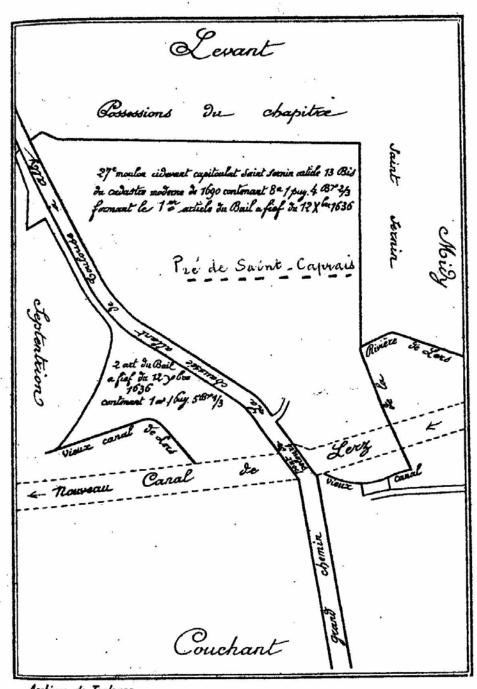
- Aux termes de la loi du 28 juin 1847, le hameau de Laucate est détaché de l'Union pour être rattaché à la commune de Saint-Geniès.
- Par arrêt préfectoral du 4 décembre 1868, les quartiers de Lasplanes, de Verdalle et des Cabanes sont détachés de l'Union pour former la commune de Saint-Jean.

Notes

- (1) Il s'agit de l'actuelle église de la commune de Saint-Jean.
- (2) Le dîmaire est l'étendue de territoire sur laquelle une autorité ecclésiastique perçoit la dîme. Les dîmes du territoire où se trouvent l'église, le presbytère et le cimetière de Saint-Jean de Kyrie Eleison sont prélevées par le chantre de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse qui est le décimateur de la communauté de Belbèze. À Lacournaudric, les dîmes sont perçues par le grand prieur de l'Ordre de Malte de Toulouse.
- (3) Chaque communauté est administrée pour la durée d'un an par deux consuls assistés par un conseil politique composé de sept à huit membres choisis parmi les notables, chargé de donner son avis sur les affaires évoquées au cours des délibérations.
- (4) En 1778, Belbèze ne compte que 60 feux (familles) alors que Lacournaudric en dénombre 86. En 1782, Lacournaudric est peuplée de 450 habitants alors que Belbèze ne compte que 315 habitants.
- (5) Dorénavant, les deux communautés devront supporter les dépenses concernant les réparations des édifices ecclésiastiques proportionnellement au montant de leur allivrement (revenu cadastral) figurant sur les compoix. Il en résulte que Lacournaudric assumera les 2/3 de la dépense et Belbèze 1/3.
- (6) L'élection du corps municipal de Belbèze intervient le 7 février 1790 et le 23 février 1790 à Lacournaudric.
- (7) Archives municipales de l'Union D5. En exécution du décret de la Convention Nationale du 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II relatif aux changements de noms de différentes communes de la République.
- (8) Le Pré de Saint-Caprais figure sur le cadastre de Toulouse de 1550. Il fait partie du capitoulat de Saint-Sernin.
- (9) Inféoder signifie donner à fief. Le pré de Saint-Caprais est loué par la ville de Toulouse à des particuliers qui reconnaissent la suzeraineté des capitouls.
- (10) Le feudataire est celui qui a reçu en fief un domaine. Les époux Iché tiennent des capitouls le Pré de Saint-Caprais. Ils sont vassaux des capitouls.
- (11) Il s'agit d'Anne, Nicolas, François, baron de Lassus-Marcilly né à Saint-Geniès en 1788, ancien élève de l'École Polytechnique, officier d'artillerie.
- (12) Les noms de huit d'entre eux ont été gravés sur une plaque de marbre fixée dans le choeur de l'église.

- (13) La donation est effectuée par Jean-Marie Lassere au nom des membres bienfaiteurs à l'étude de Maître Charles Dupuy, notaire et avocat à Toulouse.
- (14) Sur 317 chefs de famille interrogés, 183 d'entre eux représentant une population de 504 habitants se prononcent pour la division du territoire communal tandis que 134 chefs de famille représentant une population de 402 habitants sont favorables au statu quo.
- (15) À titre d'information, en 1954, l'Union comptait 689 habitants et Saint-Jean, 467 habitants. En 1999, la population de l'Union était de 12 141 habitants et celle de Saint-Jean, de 8 362 habitants (renseignements fournis par l'I.N.S.E.E.).

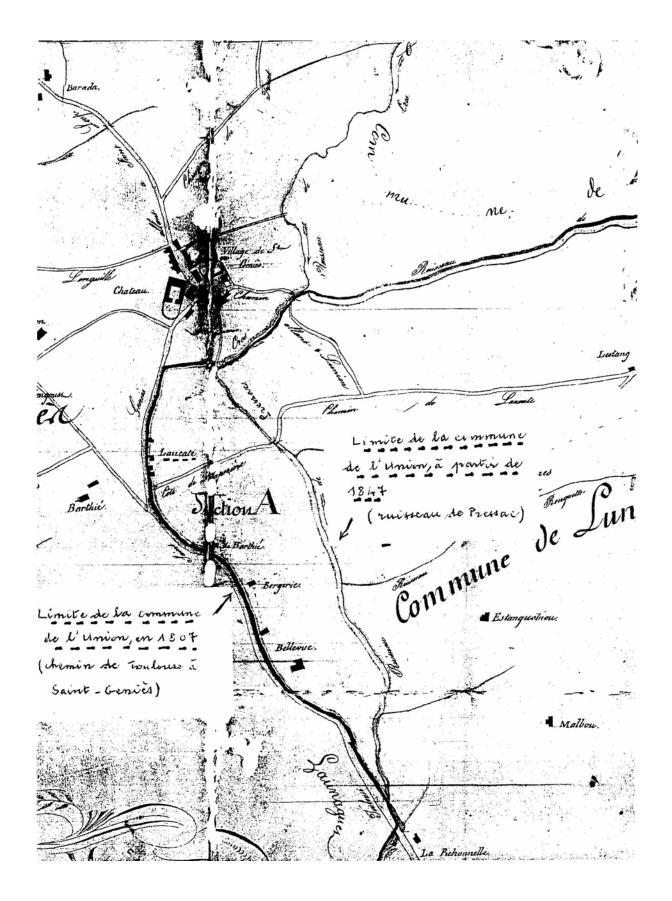




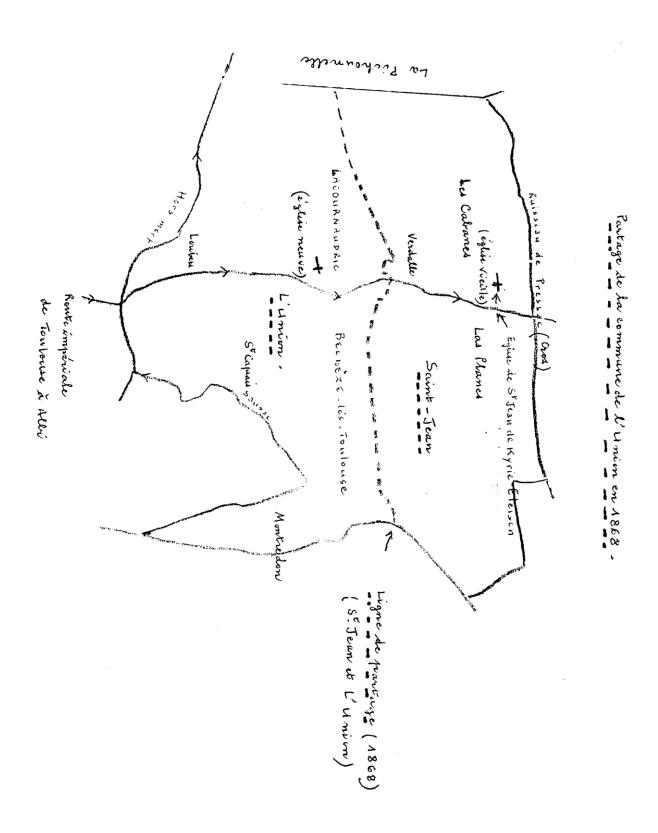
Archives de Toulouse Série 1 N : Liasse 1. (Réduction au 1/3)

Pré de Saint-Caprais

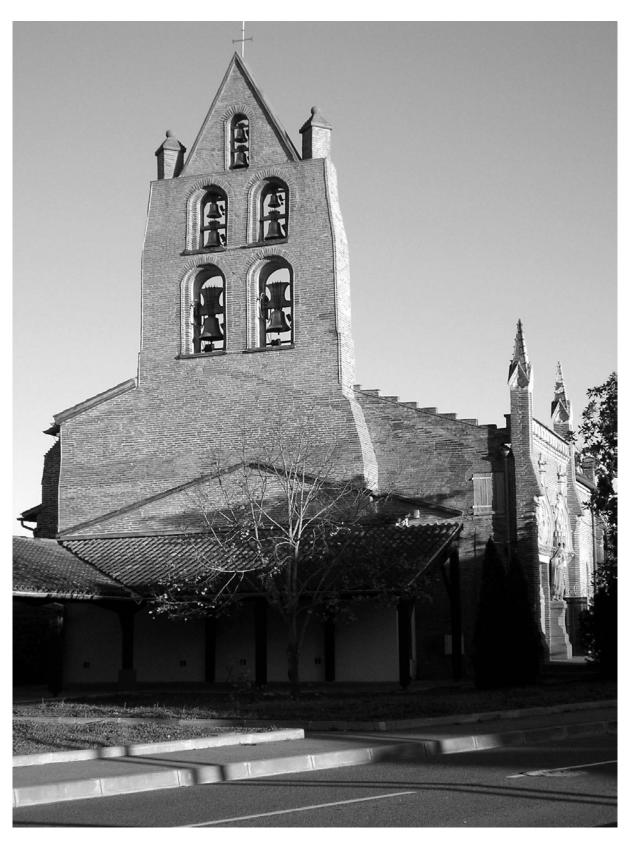
Plan n° 2 : Le pré de Saint-Caprais



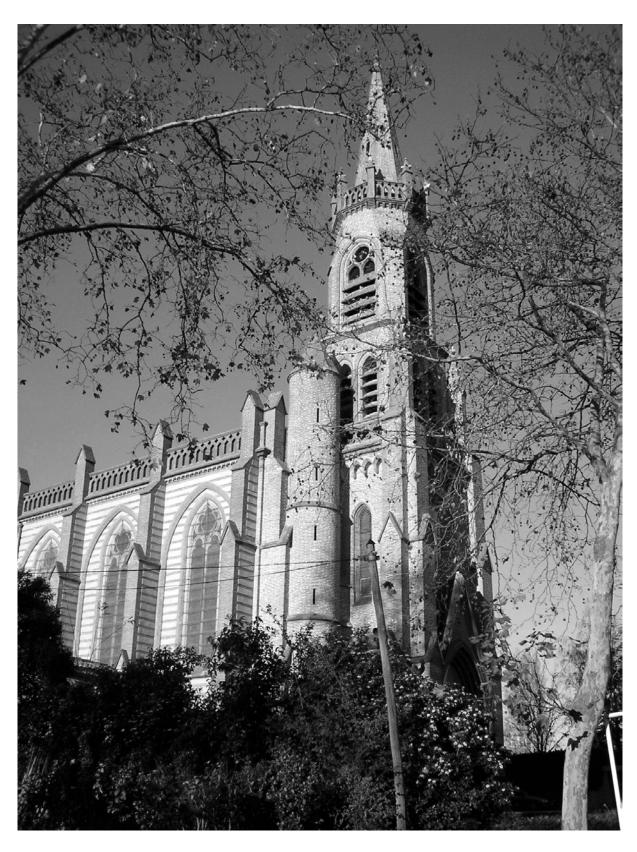
Plan n° 3 : Quartier de Laucate



Plan n° 4 : Création de la commune de Saint-Jean



La glèiza vièlha (l'église vieille) Saint-Jean de Kyrie Eleison (église de Saint-Jean)



La glèiza nòva (l'église neuve) Saint-Jean-Baptiste (église de L'Union)